

Postulat

Conseil intercommunal de l'ASIPE

Réorganisation du domaine des UAPE

Payerne, le 24 novembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Les soussignés, conseillers intercommunaux, en vertu du droit concédé par la loi (art. 31 LC, art. 56 du Règlement d'organisation du Conseil intercommunal), déposent le postulat suivant.

Ces dernières années, la politique publique parascolaire de l'ASIPE s'est fortement développée, passant de quasiment aucune offre à 5 UAPE, une offre d'UAPE pour les vacances scolaires, un restaurant scolaire. L'accueil de jour représente désormais presque un quart du budget de fonctionnement 2026 de l'ASIPE, soit environ 4 millions. C'est également la majeure partie des quelque 3'940'095 CHF de charges salariales budgétisées pour 2026.

L'organisation au sein d'une structure d'UAPE et de ses groupes est fortement réglementée par les directives cantonales (SCAJE, FAJE, ...). Chacune des 6 structures bénéficie d'une direction propre. Une direction générale, à laquelle est rattachée la directrice générale des UAPE, le responsable formation et potentiellement le poste de coordinateur à l'inclusion, chapeaute cette organisation. Il y a également des prestations apportées par la direction de l'ASIPE (direction, finances, RH) et par l'ARAJ pour la gestion de la liste d'attente et la facturation.

Le développement de cette structure organisationnelle au cours des dernières années pourrait parfois ne plus être en adéquation avec les besoins, ou alors présenter des synergies ou des potentiels d'optimisation. Il serait également intéressant d'anticiper les impacts que pourrait avoir l'horaire continu scolaire sur le parascolaire.

Postulat

Au vu de ces éléments, nous demandons que le Codir étudie l'opportunité de réorganiser le domaine des UAPE de l'ASIPE, et de dresser un rapport à ce sujet.

En vous remerciant pour votre collaboration, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Dominique Gilliand

Sandra Savary

Sophie Oguey

Mireille Gentil

François Vessaz